

Pré-garantie SIAGI

SIAGI

Présentation du dispositif

- La pré-garantie de la SIAGI permet de valider le projet de financement en amont de la demande de crédit à la banque. Sont concernées les entreprises artisanales, les commerces, les activités de proximité.
- La pré-garantie concerne des projets création ou reprise d'entreprise, ainsi que des investissements de développement.
- Cette pré-garantie correspond à une co-intervention de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et de la SIAGI :
 - le projet est expertisé d'un point de vue économique par la Chambre Consulaire, l'expert-comptable, l'organisation professionnelle (ou un autre partenaire ayant conclu un accord de pré-garantie avec SIAGI),
 - la SIAGI valide le projet sur le plan financier.
- La pré-garantie est ensuite accordée à l'entreprise. En cas d'accord de prêt de la banque, la pré-garantie peut aboutir à la délivrance d'une garantie du crédit octroyé.
- Les investissements couverts par la pré-garantie sont les suivants :
 - acquisition de fonds de commerce, fonds artisanaux, parts sociales et actions,
 - acquisition des murs,
 - travaux (dont travaux de mise aux normes), matériels,
 - financement du BFR (Besoin en fonds de roulement).
- Sont concernées les entreprises de moins de 50 salariés, ayant un chiffre d'affaires inférieur à 10 millions €.

Montant de l'aide

- Montant des crédits : de 15 000 € à 4 000 000 €.
- Durée : de 2 à 15 ans selon la nature de l'investissement.
- Quotité de pré-garantie SIAGI est de 20%.
- Validité de l'accord de pré-garantie est de 3 mois.
- Quotité de garantie donnée à la banque :
 - jusqu'à 50 % (SIAGI seule),
 - jusqu'à 70 % avec l'intervention d'un partenaire en garantie.
- Prix de la garantie est au tarif usuel et variable en fonction de l'objet de l'investissement.

Critères complémentaires

- Effectif de moins de 50 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 10 M€.
- Données supplémentaires
 - › Conditions d'accès
 - › Conditions de durée

Organisme

SIAGI

- **Accès aux contacts locaux**
Web : www.siagi.com/...